



Magnac-sur-Touvre, le 6 janvier 2025

Chères adhérentes, chers adhérents de "La Truite saumonée",

Chers pêcheurs de la Touvre,

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. 2024 nous aura offert des précipitations records à l'inverse de 2023 qui avait été particulièrement chaude et sèche avec un débit très faible dans la Touvre en fin de saison.

Les précipitations abondantes de 2024 n'ont pas facilité la pêche mais ne nous trompons pas, ce fut une excellente chose pour la rivière et la population piscicole. Les niveaux d'eau qui ont enfin retrouvé des hauteurs normales ont dispersé les truites qui ne se sont plus cantonnées sur quelques spots bien connus et il aura fallu sortir des sentiers battus pour réussir.

2025 s'annonce sous les mêmes auspices avec des niveaux hauts. Le froid qui est arrivé tôt conjugué à un apport d'eau neuve a déclenché la fraie que l'on peut déjà observer sur les frayères et c'est une bonne nouvelle. Cette reproduction précoce permettra aux truites de récupérer avant l'ouverture. Cependant soyez certains que la période de reproduction sera encore une fois étalée et nous vous rappelons d'être particulièrement vigilants en début de saison. En effet, **notre mot d'ordre demeure d'éviter absolument de pêcher sur les nids où se trouveront encore des poissons fragilisés par une fraie récente** et qui supporteront d'autant plus mal les séances photos. Je reformule nos recommandations : **prendre uniquement des photos de truites dans l'épuisette et dans l'eau, ne surtout pas les sortir de l'eau**. D'autant que des farios de 50 ou 60 cm sur la Touvre, on sait tous ce que c'est...

En 2024, quelques administrateurs de "La Truite saumonée" ont commencé à réhabiliter des frayères en les grattant à l'aide de râtaux ce qui s'est rapidement avéré difficile et éreintant. C'est ce qui a incité l'AAPPMA à nouer **un partenariat avec "Le Trait Charentais" dont les membres sont intervenus dans la rivière avec leurs chevaux attelés à des herses afin de restaurer les frayères**. Ce type d'intervention s'est avéré très efficace en permettant simultanément de traiter de plus vastes zones et de gratter plus profondément les graviers. Nous poursuivrons donc notre partenariat avec "Le Trait Charentais" en alternant les zones à traiter.

Notre politique de gestion depuis le début du mandat a été de **cesser les bassinages de truites arc-en-ciel pour affecter les substantielles économies ainsi réalisées à rendre notre garderie plus présente et efficace contre le braconnage**. De nombreux PV ont encore été dressés cette année. La réglementation sur la Touvre est spécifique. Elle est facilement accessible sur le site de l'AAPPMA, dans les guides de pêche et sur le site de la Fédération de pêche 16 et sur **le nouveau portail GEOPECHE (<https://www.geopeche.com/>) consultable au bord de l'eau depuis votre téléphone et sur lequel vous trouverez une foule d'informations utiles pour pratiquer sereinement votre passion**.

Depuis 2 ans "La Truite saumonée" a ciblé des projets de travaux essentiels pour lutter contre les **agressions qui mettent à mal la population de farios de la Touvre : la saprolégniose et la présence excédentaire du grand cormoran sur la rivière**.

Actuellement la saprolégniose a fait sa réapparition avec le début de la fraie. Très peu de poissons ont été infectés mais ce sont majoritairement les plus gros individus, donc les géniteurs.

Malheureusement, l'arrêt depuis 2022 des dérogations préfectorales autorisant la régulation du grand cormoran, consécutif aux interventions réitérées de la Ligue de protection des oiseaux auprès des tribunaux administratifs, a provoqué une présence excessive des cormorans sur la Touvre. Rappelons que la régulation de cet oiseau protégé tout en n'étant pas autochtone n'était pas destinée à le faire disparaître mais à abaisser le nombre d'individus de l'espèce sur les berges afin que sa prédation sur les farios soit corrélée à la population piscicole de la rivière pour ne pas la mettre en péril. De plus ces tirs de régulation étaient effectués par des chasseurs agréés et surveillés par la fédération départementale de la pêche et l'administration. **La forte présence du grand cormoran est désormais rendue possible grâce à une surprotection imposée par des personnes qui refusent d'avoir une vue d'ensemble de l'écosystème de la rivière.** Ces oiseaux déciment depuis 3 ans la population de truites dans l'intervalle de tailles situées entre 20 et 40 cm, donc notamment des reproducteurs. **La diminution de la population des farios de 20- 40 cm est flagrante lorsqu'on analyse les données des tickets no-kill** (d'où l'obligation et l'intérêt de les remplir systématiquement) complétés par les pêcheurs après leurs séances de pêche sur le parcours de la Camoche. Cette baisse devient désormais trop importante et met en danger le renouvellement de la ressource piscicole. Au moment de la fraie, période où les cormorans sont le plus actifs et les farios le plus vulnérables, nous en sommes toujours au même point de non-régulation malgré les grandes annonces de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF). Il est donc plus que temps que nos instances de tutelle s'engagent réellement pour mettre un terme à cette situation.

Fort de ce constat et eu égard aux dommages engendrés sur la population piscicole, la réglementation 2024 est prorogée en 2025. Toute truite fario capturée dans la Touvre et tous ses affluents, Échelle, Lèche, Viville et Font-Noire (ruisseaux qui constituent l'avenir de la Touvre) devra être immédiatement remise à l'eau, avec précaution. L'utilisation d'hameçons sans arillons est toujours obligatoire.

Depuis quelques années j'ai resserré les liens avec d'autres acteurs de la Touvre et des entreprises qui utilisent la rivière et je continuerai dans ce sens car les résultats attestent le bien-fondé de cette politique.

Je voudrais citer Naval Group pour la pose de câbles qui a sécurisé la zone amont du pont des Ribéreux et mit fin aux agissements d'une poignée d'irréductibles que nous avons à l'œil. Une condamnation a d'ailleurs été prononcée par la justice à l'encontre d'un de ces pêcheurs irrespectueux de la réglementation et même si elle n'est pas tout à fait à la hauteur de nos attentes, elle a été actée et le mettra désormais dans une situation de potentielle récidive s'il persévère dans sa pratique répréhensible.

Je souhaite également mentionner la pisciculture Bellet du Moulin-du-Roy à Touvre qui grâce à la volonté de son gérant a mis en place un système de filtres en sortie de ses bassins (cf. notre Newsletter n° 31 du 25/05/2024). Ce système que nous avons vu fonctionner est parfaitement opérationnel et permet d'éliminer plus de 90% des rejets organiques qui sont ensuite valorisés en engrais agricoles notamment. Il convient de rappeler que la réglementation actuelle relative au fonctionnement des piscicultures ne contraint pas les professionnels à installer un tel système de filtration des rejets.

Malgré des contacts encourageants avec la pisciculture des Ores à Touvre (groupe Aqualand), des améliorations de traitement des rejets organiques restent à réaliser dans cet établissement.

Nous ne doutons pas de leur engagement en faveur de l'environnement ni qu'ils aient conscience de l'état du plateau de Magnac-sur-Touvre en aval de leur installation. Cependant, nous attendons d'un groupe qui se prétend exemplaire en matière de respect de l'environnement l'installation de filtres, même s'il n'y a aucune obligation administrative, car chacun peut constater les dépôts qui s'accumulent à l'aval de cette pisciculture.

En 2024, nous avons accentué nos actions en faveur de la protection du milieu et nous poursuivrons dans cette voie jusqu'à l'issue de notre mandat fin 2025. **Nous avons priorisé les opérations suivantes en 2024 :**

1. **Réhabilitation d'une frayère par la mise en place de 10 tonnes de graviers, projet qui sera achevé en 2025 par un nouvel ajout de 10 tonnes de graviers.** Cette zone est mise en réserve temporaire pour 5 ans afin de mesurer plus facilement les impacts de notre intervention destinée à améliorer la reproduction. Cette action aura mobilisé un engagement total des administrateurs, conseillers et GPP sur environ 10 jours non consécutifs.
2. **Nettoyage du Viville.** Il reste une zone à traiter en 2025 pour faciliter les pêches d'inventaire et/ou de sauvetage. 900 truitelles du Viville ont ainsi rejoint la Touvre en 2024. Ce cours d'eau peut être considéré comme un ruisseau pépinière précieux pour le renouvellement de la population piscicole.
3. **Mise en place de 40 caches sur le site de la frayère réhabilitée par l'AAPPMA ainsi que sur les zones de frayères traitées par le "Trait Charentais" sur le no-kill de la Camoche** afin de protéger les géniteurs et les alevins des prédateurs et **désormais seule manière de lutter contre la prédation du grand-cormoran.** Nous allons poursuivre et renforcer ce projet en 2025 en diversifiant les caches.
4. **2 journées consacrées au nettoyage de la rivière avec des bénévoles** en récoltant les divers déchets qui ont ensuite été déposés en déchetterie. Ces interventions seront reconduites en 2025 afin de limiter la pollution de la rivière.
5. **Le projet d'implantation de l'ombre dans la Touvre a été mis en suspens.** En effet **ce poisson qui évolue particulièrement en pleine eau sans cache constitue une proie facile pour le grand cormoran** et nous ne voulons pas engager les fonds des pêcheurs pour nourrir ce prédateur indésirable. Si la situation évoluait, notamment avec la reprise des tirs de régulation de l'espèce permettant une diminution significative de la population de ces oiseaux, nous relancerions ce dossier.

Le projet phare de 2025 est de réaliser une reproduction de farios assistée avec des géniteurs de la rivière pour augmenter significativement le taux de réussite de l'éclosion des œufs. Nous nous appuyons sur les moyens techniques de la Fédération de pêche 16 et sur l'expertise d'un professionnel qui a déjà expérimenté avec succès ce protocole de reproduction. En effet, on ne peut plus demeurer attentistes car il apparaît maintenant incontournable de renforcer la régénération de la population piscicole par des moyens exogènes dans la mesure où la Touvre subit trop d'agressions (braconnage, saprolégiose, grand cormoran) pour l'assurer seule.

En 2024 notre AAPPMA affiche encore une progression de 2 % d'adhérents et j'en profite pour vous remercier de consentir ce geste de soutien qui consiste à acheter une carte de "La Truite saumonée" et qui nous permet grâce aux ristournes sur les permis (60 % de notre budget de fonctionnement) de financer nos projets d'intervention sur la rivière. Mais le nombre de cartes vendues aux plans départemental et national poursuit inexorablement une tendance baissière depuis de nombreuses années qui interroge sur le devenir de notre loisir. **C'est pourquoi plus que jamais nous avons besoin de vous et notamment que vous nous accordiez à nouveau votre confiance en renouvelant votre carte de pêche de "La Truite saumonée" en 2025 pour nous permettre de poursuivre notre politique en faveur de la Touvre et des pêcheurs qui la fréquentent.**

Lors de nos différentes actions sur le terrain nous avons besoin impérativement de bras pour nous aider lors de ces matinées ou journées d'interventions car nous ne pouvons compter que sur nos administrateurs et des bénévoles. En effet, il y a beaucoup à faire et nous n'avons pas le budget voulu pour contracter des entreprises afin de réaliser ces différents travaux. **Le programme de nos interventions en 2025 vous sera communiqué par Newsletter et sur nos réseaux sociaux une fois le calendrier établi. Nous espérons vivement vous retrouver sur le terrain, votre engagement est indispensable.**

Notre assemblée générale est fixée le 21 février 2025, dans les locaux de la Fédération de pêche de la Charente à Gond-Pontouvre, la salle Marcel Pagnol de Magnac-sur-Touvre n'étant plus gratuite pour les associations.

J'ai donc le plaisir de vous inviter à ce moment d'échange. Ces rencontres sont des moments forts d'information sur l'activité de l'AAPPMA et d'un dialogue indispensable avec nos adhérents sur l'ensemble des dossiers portés par l'association. **Je vous encourage vivement à être présents car c'est une première occasion qui vous est offerte d'être acteurs de la gestion de votre rivière.**

Le conseil d'administration de "La Truite saumonée" et moi-même vous présentons nos vœux les meilleurs pour la nouvelle année et vous souhaitons une excellente saison 2025 ponctuée de parties de pêche mémorables sur notre magnifique rivière qui vous donneront envie de revenir sur la Touvre.

Franck RAMEZI

Président de "La Truite saumonée"
AAPPMA de Magnac-sur-Touvre